

S. CONGREGATION POUR LE CLERGÉ
SECT.BUR POUR LA PASTORALE DU TOURISME

DIRECTOIRE
GENERAL
POUR LA
PASTORALE
DU TOURISME



ROME 30 AVRIL 1969
FETE DE STE CATHERINE DE SIENNE

*Dans l'esprit du Décret *Christus Dominus* (nn. 18, 44), nous publions le présent Directoire général pour la Pastorale du Tourisme qui se propose, avec ses normes d'orientation, d'aider efficacement les pasteurs de l'Eglise, qui tous - directement ou indirectement - sont de plus en plus touchés par la pastorale des déplacements.*

*Il appartient, d'ailleurs, aux Conférences Episcopales de promulguer des directoires particuliers, comme le prévoit le Décr. *Christus Dominus*, n. 44, parce qu'elles seules sont en mesure de connaître concrètement les caractéristiques diverses et effectives et les dimensions du phénomène touristique dans leur pays, d'en évaluer les exigences pastorales spécifiques, et de déterminer, en conséquence, les mesures à prendre de leur compétence.*

TABLE DES MATIERES

1. L'EGLISE ET LE TOURISME	4
I - Nouvelles formes de pastorale	4
II - Responsabilité communautaire	6
III - Valeurs du tourisme	7
2. PRATIQUE PASTORALE	10
I - S. Congrégation pour le Clergé	10
Secteur pour la pastorale du tourisme	10
II - Conférences épiscopales	11
III - Diocèses	12
A) En général	12
B) En particulier	14
a) Pour la formation du clergé en général :	14
b) Pour le ministère sacerdotal :	14
c) Pour le culte dans les localités touristiques :	15
d) Pour le tourisme religieux :	16
e) Pour le peuple chrétien :	16
f) Pour les opérateurs de tourisme :	17
g) Pour les frères séparés :	18
IV - Collaboration des religieux à la Pastorale du Tourisme	19
V - Les diacres dans la Pastorale du Tourisme	20
VI - Les laïcs militants et la Pastorale du Tourisme	21
3 - CONCLUSION	23

1. L'EGLISE ET LE TOURISME

Envoyée annoncer l'Evangile sur toute la terre (Marc, 16, 15), l'Eglise pérégrinante, en continuant l'œuvre du Christ, qui est venu au monde pour le sauver et non pour le condamner (Jean, 3, 17), veut « servir » l'homme tel que de fait il se présente aujourd'hui dans le contexte des réalités qui sont propres à la civilisation moderne.¹ Attentive à l'examen des « nouveaux styles de vie »,² qui nous rendent témoins d'un « humanisme nouveau »,³ engagée dans la transformation de la société dans laquelle elle vit, avec ses attentes et ses aspirations,⁴ elle regarde avec une profonde compréhension et une sincère admiration, pour le valoriser et pour le sauver, le monde entier⁵ avec ses changements et ses grands phénomènes sociaux.

Parmi ces derniers, celui du tourisme revêt une importance toute particulière : dans de nombreux pays il constitue déjà un phénomène « de masse » ; dans d'autres il en est encore à ses débuts, ou en pleine croissance. Par les formes sous lesquelles il se réalise, le tourisme prend des dimensions « quasi planétaires »,⁶ parce qu'il met en contact réciproque des hommes de toutes les civilisations et de toutes les religions.

I - Nouvelles formes de pastorale

L'Eglise se préoccupe de l'étendue et de la complexité de cette nouvelle forme de l'emploi des loisirs qui implique des déplacements de la résidence habituelle à l'intérieur du pays ou à l'étranger, non plus exclusivement pour des raisons de lucre ou de travail.⁷ Et l'Eglise, à cause de cela, désire collaborer pour sa part à faire que le tourisme « soutenu toujours par un cadre parfait et de nobles intentions, puisse être un facteur efficace dans la formation culturelle moderne, un lien de sympathie entre les peuples et de paix internationale, une expérience humaine capable de conduire l'esprit à ses plus hautes ascensions, digne du regard chargé de bénédictions de Dieu ».⁸

Et, connaissant les nombreux problèmes que ce phénomène, « signe de notre temps », comporte touchant le soin des âmes, l'Eglise refuse les diagnostics déprimants et veut adopter des remèdes encourageants avec l'intention de purifier et de bénir les aspirations de la société d'aujourd'hui, de l'évangéliser, et de la suivre, pour ainsi dire, dans ses

¹ Cfr. *Gaudium et Spes*, nn. 2 et 3 ; cfr. aussi Paul VI, A.A.S., 58 (1966) p. 57,

² *Gaudium et Spes*, n. 54.

³ *Gaudium et Spes*, n. 55.

⁴ Cfr. *Gaudium et Spes*, n. 4.

⁵ Cfr. Paul VI, A.A.S., 55 (1963) p. 856.

⁶ Paul VI, A.A.S., 59 (1967) p. 429.

⁷ Les formes principales que prend le phénomène en question sont : la villégiature, les weekends, les cures thermales, le tourisme religieux, social, culturel, technologique, sportif, les congrès, les croisières, etc. ...

⁸ Paul VI, A.A.S., 55 (1963) p. 749.

changements rapides et continus.⁹ L'Eglise estime que les valeurs humaines et chrétiennes ne sont pas compromises par le tourisme d'aujourd'hui, mais bien plutôt par un manque de maturation spirituelle¹⁰ non seulement du touriste (ou de ceux qui travaillent dans les diverses branches de l'industrie touristique), mais aussi des communautés d'où il part et dans lesquelles il s'insère.

On comprend donc bien que, sans oublier les criants contrastes économiques et sociaux qui préoccupent plus d'une région, et soucieuse d'autre part devant divers aspects inquiétants du tourisme moderne, l'Eglise reconnaît les valeurs profondes et les éléments spécifiques de perfectionnement que le tourisme peut promouvoir pour un nouvel ordre des rapports humains. Le Concile Vatican II lui-même a exhorté les fidèles à profiter d'un tourisme sain : « Que les loisirs soient bien employés pour se détendre et pour fortifier la santé de l'esprit et du corps ; en se livrant à des activités libres et à des études désintéressées ; à l'occasion de voyages en d'autres régions (tourisme), qui affinent l'intelligence et qui, de surcroît, enrichissent chacun par la connaissance de l'autre ; également par des exercices physiques et des activités sportives qui aident à conserver un bon équilibre psychique, individuellement et aussi collectivement, et à établir des relations fraternelles entre les hommes de toutes conditions, de toutes nations, ou de races différentes ».¹¹

De plus, l'expansion croissante du tourisme, ses dimensions internationales et le dynamisme intense qu'il revêt, les transformations profondes qu'il provoque, les graves points d'interrogation qu'il pose, sollicitent l'Eglise et la poussent « à ne pas s'arrêter sur les positions traditionnelles, mais à chercher de nouvelles formes pastorales »¹² et à adopter à temps les mesures adéquates à l'avantage de ceux qui voyagent comme de ceux qui tirent du tourisme leurs moyens de travail et de vie, pour arriver à ce que les hommes d'aujourd'hui qui, à cause même du phénomène en question sont « plus étroitement unis par des liens sociaux, techniques, et culturels, réalisent ... la pleine unité dans le Christ ».¹³

De fait, l'analyse des lignes directrices du développement de la communauté humaine laisse prévoir que le temps libre - et par conséquent le tourisme, qui en constitue un élément important - , à mesure que pourront trouver une solution les graves préoccupations touchant la situation économique, sociale, et politique constituera un

⁹ Cfr. *Gravissimum Educationis*, Proemio ; .cfr. aussi *Enc. Mater et Magistra*, A.A.S., 53 (1961) p. 402 ; Paul VI, A.A.S., 58 (1966) pp. 54-56.

¹⁰ *Gaudium et spes*, n. 13 : « Refusant souvent de reconnaître Dieu comme son principe, l'homme a, par le fait même, brisé l'ordre qui l'orientait à sa fin dernière, et, en même temps, il a rompu toute harmonie, soit par rapport à lui-même, soit par rapport aux autres hommes et à toute la création ».

¹¹ *Gaudium et -Spes*, n. 61; cfr. aussi Jean XXIII, A.A.S., 54 (1962) pp. 455-457.

¹² Paul VI, O. R., 7-6-1964.

¹³ *Lumen Gentium*, n. 1; cfr, aussi *Gaudium et Spes*, n. 4 : « ... l'on peut déjà parler d'une véritable métamorphose sociale et culturelle dont les effets se répercutent jusque sur la vie religieuse » ; *Gaudium et Spes*, n. 5 : « ... le genre humain passe d'une notion plutôt statique de l'ordre des choses à une conception plus dynamique et évolutive : de là naît, immense, une problématique nouvelle ».

grave problème pour l'homme de demain, qui jouira, bien que dans une mesure différente, d'autonomie toujours plus grande, ou pour une plus grande disponibilité de réflexion et de jouissance des dons de Dieu, ou pour une plus radicale déshumanisation. Les pasteurs, comme aussi tous les chrétiens responsables, ont donc le devoir de s'employer, chacun dans le domaine de sa compétence, à transformer le temps libre en temps de mise en valeur des ressources économiques, culturelles, affectives et spirituelles, et à favoriser la promotion du temps consacré au tourisme en temps de salut.

II - Responsabilité communautaire

L'évangélisation de cet « événement social »¹⁴ du siècle incombe à tout le Peuple de Dieu, clergé et laïcat, chacun selon sa tâche spécifique, et doit être la manifestation des nouvelles dimensions de la charité¹⁵ et de la sollicitude pour la nouvelle forme et la nouvelle structure de la communauté chrétienne que le tourisme concourt à rendre plus dynamique, à dilater, à transformer.

Les responsabilités qui en découlent sont multiples, et pour les découvrir il suffit de bien vouloir observer sans préventions les changements radicaux que cette forme de migration moderne réalise, avec une incidence particulière pour les jeunes générations et dans les endroits qui sont le terminus a quo et le terminus ad quem du tourisme.

Le Concile Vatican II a exhorté la hiérarchie à « avoir une sollicitude particulière pour les fidèles qui en raison de leur situation, ne peuvent bénéficier suffisamment du ministère pastoral ordinaire et commun des curés, ou en sont totalement privés : tels sont la plupart des émigrants ... des marins ou des aviateurs ... et autres catégories semblables. On devra aussi promouvoir des méthodes pastorales appropriées pour soutenir la vie spirituelle de ceux qui, par motif de détente, gagnent pour quelque temps d'autres contrées. Les Conférences Episcopales, surtout nationales, doivent étudier attentivement les questions plus urgentes qui ont trait à ces diverses catégories de fidèles. Avec des méthodes et par des institutions appropriées, elles devront, grâce à l'union et à l'effort de tous, pourvoir au mieux au soin spirituel de ces fidèles, en tenant compte d'abord des règles établies ou à établir par le Siège apostolique, tout en les adaptant convenablement aux conditions de temps, de lieux, et de personnes ».¹⁶

¹⁴ Paul VI, O. R., 17-3-1963 ; cfr. aussi Pie XII, *Discorsi e Radiomessaggi*, Ed. Pol. Vat., vol. XIV, pp. 375-378.

¹⁵ Cfr. *Circulares Litterae S. Congregationis Concilii*, n. 104132, du 19-3-1966.

¹⁶ *Christus Dominus*, n. 18; cfr. Paul VI : « Toutes les autorités de l'Eglise ont reçu de Dieu la grave responsabilité de penser au soin des âmes des fidèles qui, même temporairement, séjournent dans leurs circonscriptions, et de l'organiser dans les formes les mieux appropriées aux exigences modernes de la pastorale d'ensemble ». O. R., 8-3-1964 ; cfr. aussi *Discours d'ouverture de la IVème session Conc. Vat. II*, A.A.S., 57 (1965) pp. 794-805.

De son côté, la communauté chrétienne doit se sentir responsable envers tous ceux qui, à cause du tourisme, viennent s'insérer en elle, même temporairement, quelle que soit leur culture et quelle que soit leur religion. La communauté est donc tenue à les accueillir avec un sens d'« hospitalité active »¹⁷ et à leur donner un témoignage cohérent de foi et de charité.

Le Concile Vatican II a en outre rappelé aux laïcs non seulement leur devoir de favoriser l'animation du monde par « l'esprit chrétien »,¹⁸ mais aussi celui de se comporter comme « les messagers itinérants du Christ »,¹⁹ quand ils voyagent pour leur agrément.

Cela vaut également pour les opérateurs touristiques, qui dans l'exercice de leur activité expérimentent, peut-être plus que d'autres, les efforts sérieux qu'il faut faire pour vivre en témoignant de façon cohérente sa propre foi.

III - Valeurs du tourisme

Ces considérations trouvent leur confirmation dans un rapide examen de ce qui suit.

Le Peuple de Dieu, intéressé au tourisme, dans des mesures et sous des formes diverses, directement ou indirectement, doit être sensibilisé aux valeurs authentiques qu'implique le phénomène, non pas seulement du point de vue strictement spirituel, mais encore du point de vue humain, en tant qu'il constitue, entre autres choses un moyen :

- d'unité de la famille humaine, ainsi que de transformation et d'élévation sociale,
- de solidarité de l'homme avec l'univers,
- de restauration de la personne humaine.

Et pour être plus précis :

- a) Tourisme, prodrome d'unité, facteur de transformation et d'élévation sociale.
- Le tourisme, si l'on sait le pratiquer comme il convient,
- concourt à la connaissance réciproque des hommes et au développement du sens de l'hospitalité,
- réduit la distance entre les classes sociales et les races humaines,²⁰
- met fin à l'isolement des peuples et favorise la disparition de préjugés néfastes, par la rencontre de civilisations et de cultures,

¹⁷ *Apostolicam Actuositatem*, n. 11.

¹⁸ *Gaudium et Spes*, n. 43 ; cfr. aussi *Gravissimum Educationis*, n. 2.

¹⁹ *Apostolicam Actuositatem*, n. 14 ; cfr. aussi *Lumen Gentium*, n. 9.

²⁰ "Cfr. Jean XXIII : « En ce moment historique la Providence nous conduit à un nouvel ordre de rapports humains qui, par l'action des hommes, et le plus souvent au-delà de leur attente, tendent à l'accomplissement de desseins supérieurs ... et dispose tout ... pour le plus grand bien de l'Eglise,,, A.A.S., 54 (1962) p. 789 ; cfr. aussi *Lumen Gentium*, n. 1 ; Pie XII, *Discorsi e Radiomessaggi*, Ed. Pol. Vat., vol. XIV, pp. 39-45.

- constitue une des ressources économiques importantes pour divers pays, et procure de nouvelles sources de travail, réduisant même dans certaines régions le phénomène de l'émigration,
- contribue à promouvoir le processus d'unification à laquelle est destiné le Peuple de Dieu.²¹

Le tourisme peut ainsi non seulement devenir un instrument de paix et de fraternité entre les peuples, mais encore faciliter des contacts concrets et efficaces entre les croyants des diverses religions et entre les non-croyants, et devenir un instrument de rencontre œcuménique et de dialogue, en esprit de charité et d'espérance.²²

b) Solidarité de l'homme avec l'univers.

Le tourisme, notamment sous certaines de ses formes, favorise le contact de l'homme avec la nature, contribue à promouvoir la mise en valeur des ressources de la nature elle-même, refait leurs liens réciproques facilement compromis par la technique, et présente les beautés diversement répandues dans le monde comme un héritage commun à toute l'humanité.²³

Ces liens rentrent dans l'ordre de la Providence, qui a confié l'œuvre de la création à l'homme²⁴ dans lequel «par ... sa condition corporelle ... les éléments du monde matériel ... trouvent leur sommet et peuvent librement louer leur créateur (cfr. Dan. 3, 57-90) ». ²⁵

C'est donc une chose bonne et légitime que l'aspiration à jouir dans une saine liberté des biens de la création, qui font l'objet du tourisme et que le tourisme favorise. « Racheté par le Christ et devenu créature nouvelle dans l'Esprit-Saint, l'homme peut et doit, en effet, aimer ces choses que Dieu lui-même a créées. Car c'est de Dieu qu'il les reçoit : il les voit comme jaillissant de sa main et il les respecte. Pour elles il remercie son divin bienfaiteur, il en use et il en jouit dans un esprit de pauvreté et de liberté ; il est alors introduit dans la possession véritable du monde, comme quelqu'un qui n'a rien et possède tout (cfr, 2 Cor., 6, 10). »²⁶

c) Restauration de la personne humaine.

Le tourisme peut bien être considéré comme un facteur de restauration de la personne humaine. En lui le corps et l'âme se rétablissent de la fatigue du travail et du

²¹ Il Cfr. *Gaudium et Spes*, nn. 5 et 24 ; *Lumen Gentium*, n° 1; cfr. aussi Paul VI : « Pour l'Eglise Catholique personne n'est étranger, personne n'est exclus, personne n'est éloigné. » A.A.S., 58 (1966) p. 6.

²² Cfr Paul VI, O. R., 23-1-1969 ; cfr. aussi Pie XII, *Discorsi e Radiomessaggi*, Ed. Pol. Vat., vol. XIV, pp. 191-194-.

²³ Cfr. Pie XII, *Discorsi e Radiomessaggi*, Ed. Pol. Vat., vol. XV, p. 448.

²⁴ Cfr, *Gaudium et Spes*, n. 12 « ... l'homme a été constitué seigneur de toutes les créatures terrestres pour les dominer (cfr. Gen., 1, 26 ; Sap., 2, 23), et pour s'en servir en glorifiant Dieu (cfr, *Eccli.*, 17, 3-10) »; cfr, aussi nn. 14 et 57.

²⁵ Cfr. *Gaudium et Spes*, n. 14.

²⁶ Cfr. *Gaudium et Spes*, n. 37.

rythme quotidien de la vie : l'homme réaffirme son besoin vital de liberté et de mouvement, et il établit des relations interpersonnelles dans un contexte de sérénité toute particulière, de plus grande confiance et de plus complète disponibilité à la rencontre et au dialogue.

Le tourisme intelligemment vécu se traduit aussi sous une forme d'auto-éducation et de perfectionnement personnel, surtout par suite de ses éléments proprement culturels ; il n'est donc pas une simple évasion, ou une simple distraction, uniquement pour interrompre la monotonie souvent énervante d'une vie de travail, mais il peut apporter un « précieux accroissement d'humanité ».27

Il contribue à promouvoir le sens de l'autonomie et du respect des autres, stimule l'admiration et les centres d'intérêt, et de plus, en favorisant la détente de l'esprit, il développe certains aspects de la personnalité qui, sans lui, resteraient compromis.²⁸ Qu'on se rappelle à ce propos comment le Concile Vatican II a expressément recommandé que les travailleurs aient la «possibilité de déployer librement des facultés et des capacités qu'ils ont peut-être peu l'occasion d'exercer dans leur travail professionnel ». ²⁹

Ordinairement, le tourisme trahit la formation spirituelle de celui qui le pratique. Il devient facteur de développement quand l'homme le vit en racheté, dans la ligne de la restauration commencée par la résurrection du Christ. ³⁰

Cela presuppose que le chrétien soit formé à mettre en actes les libres choix de sa responsabilité propre et à organiser son temps à sa manière, surtout dans le contexte de plus grande autonomie qui est la sienne, quand il est loin de son lieu habituel de résidence.

Dans le cas, au contraire, où l'homme manque d'une saine formation morale, il peut devenir, en pratiquant le tourisme, un distrait, un dispersé, un voyageur pressé, esclave des moyens puissants mis à sa disposition par le progrès technique croissant, un superficiel, incapable de dialogue humain, inattentif aux beautés de la nature et à la richesse de l'œuvre des hommes, un être inlassablement à la recherche d'expériences et de plaisirs dégradants, jusqu'au point d'abuser de l'hospitalité qui lui est offerte. ³¹

²⁷ Pie XII, *Discorsi e Radiomessaggi*, Ed. Pol. Vat., vol. XV, p. 449.

²⁸ Cfr. Pie XII, *Discorsi e Radiomessaggi*, Ed. Pol. Vat., vol. XIV, pp. 43-44 e pp. 193-194.

²⁹ *Gaudium et Spes*, n° 67.

³⁰ Cfr. *Gaudium et Spes*, n° 11 ; *Gravissimum Educationis*, n° 3 ; *Encycl. Populorum Progressio*, n° 1.

³¹ Cfr. Pie XII « ... les gens qui se permettent à l'étranger ce que leur conscience leur reprocherait chez eux ... » - heureusement rares - *Discorsi e Radiomessaggi*, Ed. Pol. Vat., vol. XV, p. 449 ; cfr. aussi Pie XII, *ibidem*, vol. XIV, p. 378.

2. PRATIQUE PASTORALE ³²

Une pastorale organique efficace du phénomène du tourisme exige une coordination soigneusement préparée aux niveaux suivants :

- a) S. Congrégation pour le Clergé (Secteur pour le Pastorale du Tourisme),
- b) Conférences Episcopales,
- c) Diocèses.

I - S. Congrégation pour le Clergé Secteur pour la pastorale du tourisme

Avec la Constitution « *Regiminis Ecclesiae* », la Pastorale du Tourisme entre dans la compétence, la responsabilité, et l'activité de la S. Congrégation pour le Clergé, qui dispose d'un secteur spécial pour la Pastorale du Tourisme annexé au Deuxième Bureau.

Les tâches principales de ce secteur sont :

- étudier les conséquences du phénomène touristique dans la vie spirituelle des fidèles ³³ et dans le contexte social en général,
- coordonner les efforts d'ordre apostolique pour répondre aux besoins nouveaux, tant des touristes eux-mêmes que des diverses catégories de personnel chargé ... de leur service »,³⁴
- se tenir en contact avec les organes du Saint-Siège diversement intéressés par les problèmes posés par le tourisme sur le plan mondial, ³⁵ et avec les délégués ou les commissions pour la Pastorale du Tourisme des Conférences Episcopales,
- favoriser des réunions internationales ou nationales pour « *l'aggiornamento* » pastoral dans ce domaine, sans négliger les contacts opportuns avec les organisations Internationales des frères séparés ou les organisations laïques pour une éventuelle et sereine collaboration en vue de la diffusion des valeurs spirituelles du tourisme, qui intéresse tous les hommes de bonne volonté.

³² Le présent Directoire Général regarde l'action pastorale touchant les problèmes posés à l'Eglise par le tourisme et s'adresse aux évêques en tant que responsables du soin des âmes. Il s'ensuit que son contenu se réfère essentiellement à des questions relatives à l'apostolat qui dépend d'eux. Dans la rédaction des diverses directives, on a dûment pris en considération les expériences pastorales réalisées dans de nombreux pays de divers continents.

³³ Cfr. Paul VI, A.A.S., 59 (1967) p. 429.

³⁴ Paul VI, *ibidem*.

³⁵ Le Saint-Siège est depuis 1965 Membre Effectif de l'Union Internationale des Organismes Officiels de Tourisme (U.I.O.O.T.), et il a un Délégué auprès de cette organisation.

II - Conférences épiscopales

Comme le prévoit le Motu Proprio « Ecclesiae Sanctae », n. 9, et dans l'esprit du Décret *Christus Dominus*, n. 18, il est nécessaire que toutes les Conférences Episcopales, à qui il appartient de fixer les modalités concrètes et adéquates touchant la pastorale, disposent d'une commission, ou d'un prêtre délégué, chargés d'étudier les exigences pastorales du phénomène du tourisme sur la base de statistiques effectives, afin que tous les efforts concernant la Pastorale du Tourisme conformément aux nécessités réelles soient convenablement coordonnés.

Cela comporte :

a) l'étude de « nouvelles formes de présence et de l'annonce de l'Evangile »,³⁶ soit pour répondre aux exigences spirituelles des touristes chrétiens, soit pour offrir à tous les touristes de bonne volonté des possibilités de rencontre et de dialogue,

b) la mise en train, l'animation, l'« aggiornamento » et la coordination de la Pastorale du Tourisme pour le pays tout entier, au moyen de réunions du clergé et du laïcat, sans négliger aucune des formes sous lesquelles se réalise le tourisme,

c) la recherche et la formation d'un nombre suffisant de prêtres, même de prêtres étrangers³⁷ pour le service des diocèses où le tourisme revêt une plus grande importance,

d) l'éventuelle promotion de réunions internationales de diverses Conférences Episcopales intéressées par la Pastorale du Tourisme.

La commission, ou le délégué, dont il a été question plus haut, doivent disposer non seulement de prêtres convenablement préparés, mais encore et surtout de laïcs «experts».

Parmi ces derniers il sera bon de compter des représentants de la sociologie, du monde culturel, des activités touristiques, notamment des représentants qualifiés des principales compagnies de navigation ou des compagnies aériennes, des grandes agences de voyages, d'hôteliers, d'opérateurs touristiques en général, et de la presse touristique.

Les Conférences Episcopales sont en outre invitées à étudier le moyen d'étendre autant qu'il est possible, au-delà des dispositions en vigueur et au moins dans les périodes de tourisme plus intense, la juridiction pour les confessions aux prêtres pourvus dans leur propre diocèse des pouvoirs de confesser, quand ils voyagent sur l'ensemble du territoire du pays, ou, dans certains cas déterminés, même à l'étranger.

Les mêmes modalités sont à prévoir pour la prédication et la messe, étant saufs les droits de l'Ordinaire du lieu.

On devra favoriser aussi les contacts avec les frères séparés au moyen de congrès opportunément organisés, pour une collaboration possible dans le vaste domaine du tourisme, suivant les normes établies par le Secrétariat pour l'Unité des Chrétiens.

³⁶ Card. A. Cicognani, *Lettre au LXXI Congrès de l'Union des Œuvres*, Annecy, 8-4-1965, La Documentation Catholique, 1965, col. 891.

³⁷ Cfr. *Christus Dominus*, nn, 22 et 30.

III - Diocèses

A) En général

Les problèmes de pastorale inhérents au tourisme contemporain ne peuvent pas être efficacement résolus par la seule initiative des pasteurs d'âmes. L'intervention pastorale dans ce secteur ne peut pas être laissée aux efforts des particuliers, ni être réalisée sans une action solidaire et coordonnée.

L'Ordinaire du lieu, après consultation du Conseil Pastoral, devra donc préparer des plans concrets d'action pour harmoniser toutes les énergies disponibles en vue d'un ministère réellement efficace et du dialogue avec les touristes en général.

La Pastorale du Tourisme exige, soit dans les diocèses qui son terminus a quo, soit dans ceux qui sont terminus ad quem, un ensemble de mesures, et en conséquence une coordination, qui supposent l'engagement communautaire « afin que la pastorale ne manque pas d'unité et soit rendue plus efficace »,³⁸ assurant une « action concordante »³⁹ et adéquate.

Le tourisme, de fait, comme il a été rappelé plus haut, pénètre et influence une grande part du contexte social, « quant à la mentalité et aux mœurs ».⁴⁰ Cet engagement de la part du diocèse vaut même dans le cas où toutes les paroisses ne sont pas des buts de tourisme.⁴¹

Aussi *la Pastorale du Tourisme doit-elle être considérée comme partie intégrante et essentielle de la pastorale diocésaine*, surtout en ce qui concerne :

- a) les initiatives destinées à faire connaître les valeurs que le tourisme peut représenter pour chaque homme.
- b) la préparation et la formation du chrétien à la saine jouissance du tourisme,
- c) l'éducation des fidèles à ne pas laisser dégénérer les dépenses qu'ils font pour le tourisme en un outrage à la pauvreté, mais à les faire servir au développement des valeurs que le tourisme, si l'on en profite comme il se doit, réalise au profit des individus et de la société,
- d) l'assistance spirituelle aux touristes et à la vaste gamme des opérateurs touristiques, ainsi qu'au personnel qui leur est subordonné,
- e) l'animation de l'apostolat des laïcs par rapport au tourisme,⁴²
- f) les mesures tendant à favoriser l'exercice du culte pour les frères séparés, comme il sera dit plus loin.

³⁸ Décr. *Christus Dominus*, n. 30

³⁹ Décr. *Christus Dominus*, n. 17.

⁴⁰ Paul VI, O. R., 18/19 juillet 1966.

⁴¹ Cfr. Décr. *Christus Dominus*, n. 17; « ... dans des secteurs particuliers ... ».

⁴² Cfr. *Apostolicam Actuositatem*, nn. 5, 13, 14.

Donc :

1) Il faut susciter, spécialement au moyen de la prédication et de la catéchèse, une prise de conscience des valeurs positives, humaines et chrétiennes, du tourisme, de manière qu'il soit apprécié comme le fruit d'une joyeuse participation et communion à la Pâque du Seigneur.

2) En vue de faciliter une adhésion plus personnelle et plus active du chrétien à ses devoirs, l'enseignement de ces valeurs doit être recommandé, si possible, comme partie intégrante de l'éducation dans les écoles ou par les moyens de communication sociale. Cela contribuera à la formation d'une conscience humaine et chrétienne plus apte à « la solution juste de tant de problèmes moraux que soulèvent aussi bien la vie privée que la vie sociale »,⁴³ même, et si souvent, à cause du tourisme.

3) Clergé et laïcs doivent se former de manière que, connaissant le phénomène et ses incidences positives et négatives sur le soin des âmes et sur la communauté, ils puissent affronter avec efficacité et avec des méthodes appropriées les exigences de caractère spirituel imposées par le tourisme d'aujourd'hui, pour faire entrer - même dans ce domaine - l'Eglise dans la société humaine⁴⁴ en esprit de service.

4) La formation de vrais chrétiens dans le tourisme trouve son achèvement dans la célébration eucharistique, « source et sommet de toute la vie chrétienne ». ⁴⁵ Dans la Sainte Eucharistie les touristes et les gens de l'industrie touristique offrent à Dieu la Divine Victime et s'offrent eux-mêmes avec Elle⁴⁶ dans leur condition particulière de joie, de liberté, de spéciale jouissance du don de la création, ou de service pour le bien de leurs frères.

De plus, dans la communion au corps du Christ, ils puisent la force d'être toujours cohérents avec la grâce du baptême, et donc avec la morale,⁴⁷ et d'exercer l'apostolat que l'Eglise leur a confié et qu'elle attend d'eux.

Le tourisme, comme prodrome d'unité et de paix, trouve son axe central dans l'Eucharistie, qui est « signe d'unité et lien de charité » du Peuple de Dieu⁴⁸ et source de la liberté qui ne sait opérer que le bien.

En outre, par la participation à l'Eucharistie, le chrétien, comme les pèlerins d'Emmaüs (cfr. Luc, 24, 13-32), saura plus facilement reconnaître en ceux qui vivent le même tourisme, en ceux qu'il rencontre dans ses voyages ou en ceux qu'il sert, d'autres frères dans le Christ.

⁴³ *Gaudium et Spes*, n. 16.

⁴⁴ Cfr. *Lumen Gentium*, n. 9 ; cfr. aussi *Gravissimum Educationis*, n. 3.

⁴⁵ *Lumen Gentium*, n. 11 ; cfr. aussi n. 3 .

⁴⁶ Cfr. *Lumen Gentium*, n. 11.

⁴⁷ Cfr. St. Thomas, III, q. 79, aa. I et 5 .

⁴⁸ Cfr. St. Augustin *in Ioannem*, Tract. XXVI, n. 13 ; PL 35, 1613 ; cfr. aussi 1 Cor., 10, 17; 12, 12 ; 12, 27 ; Rom., 12, 5 ; St. Thomas, III, q. 82, ad 2 ; *Lumen Gentium*, nn. 3 et 11.

B) En particulier

Ce Directoire Général, étant donné la nécessité pour l'Eglise d'adapter continuellement sa méthodologie pastorale aux nouvelles exigences des temps et de concourir pour sa part « de tous ses efforts à la construction d'un ordre temporel plus parfait »⁴⁹ en face des transformations de la vie d'aujourd'hui, croit utile d'indiquer concrètement quelques mesures à prendre dans les diocèses, suivant le jugement prudent de l'Ordinaire et suivant les caractéristiques pastorales qui, logiquement, varient, et parfois de façon notable, de pays à pays.⁵⁰

L'Ordinaire du lieu aura donc soin :

a) Pour la formation du clergé en général :

- d'assurer des cours d'orientation sur la Pastorale du Tourisme dans les instituts de formation et au grand séminaire, en y ajoutant des exercices pratiques opportuns⁵¹ (par exemple des voyages de caractère culturel) pour acheminer les futurs prêtres à la pratique pastorale dans ce secteur,⁵²
- favoriser la connaissance des langues étrangères parmi les membres du clergé,⁵³
- enseigner que l'absence ou la négligence du dialogue avec les touristes ou les « gens du tourisme » - surtout avec ceux qui sont peu pratiquants - n'est pas moins grave que l'offre d'une hospitalité médiocre.

b) Pour le ministère sacerdotal :

- organiser des cours d' « aggiornamento» ou des journées d'étude pour le clergé, séculier et régulier, avec le laïcat catholique, sur la Pastorale du Tourisme, soit pour une utile confrontation d'expériences, soit pour préciser l'aide que la Conférence Episcopale pourrait assurer pour une éventuelle assistance spirituelle adéquate aux touristes, même aux touristes étrangers,⁵⁴

⁴⁹ *Gaudium et Spes*, n. 4 ; cfr. aussi *Apostolicam Actuositatem*, n. 14.

⁵⁰ Certaines mesures regardent la préparation éloignée à la Pastorale du Tourisme, et d'autres la préparation prochaine. Mais comme cette distinction dépend dans le concret de situations diverses .propres à . chaque diocèse, on n'a pas cru devoir. ici en distinguer les temps. A noter aussi que ce qui va être suggéré aux pasteurs, comme il a été dit. déjà, est le résultat d'expériences apostoliques communiquées par de nombreux délégués nationaux et diocésains . pour la Pastorale du Tourisme, et concernant surtout les diocèses qui sont terminus ad que du tourisme.

⁵¹ Cfr. *Optatam totius*, n. 21.

⁵² Cardinal A. Cicognani : « Le Saint-Père souhaite que l'enseignement de la théologie pastorale du tourisme ait la place qui convient dans les instituts de formation ecclésiastique et religieuse, et que l'on favorise à cet effet une plus grande collaboration des professeurs d'universités et de séminaires». *Lettre au Congrès des Professeurs de théologie pastorale en Italie* : O. R.; 18-9-1966 ; Cfr. aussi *Optatam Totius* 11 et 19.

⁵³ Cfr. *Christus Dominus*, n. 23.

⁵⁴ Cfr. *Christus Dominus*, n. 16 ; *Presbyterorum Ordinis*, n. 19.

- demander, en conséquence, s'il est nécessaire, à la Conférence Episcopale des prêtres indigènes ou étrangers qui aident les paroisses situées dans des localités touristiques pendant les périodes de « saison », pour que ne manquent pas « les clercs assez nombreux et qualifiés pour paître, comme il faut, le Peuple de Dieu »,⁵⁵
- assurer la permanence effective du clergé local pendant les périodes de plus grand afflux des touristes, en veillant toutefois à ce que tous les prêtres aient à un autre moment la période de repos nécessaire,⁵⁶
- étant données les caractéristiques internationales du phénomène du tourisme, et pour faciliter l'administration du sacrement de Pénitence, donner aux curés la faculté de déléguer les prêtres résidant *pro tempore* dans leur paroisse, et qui sont munis des pouvoirs réguliers, à entendre les confessions, y compris les confessions des touristes étrangers, à des heures bien déterminées,
- orienter les curés à s'intéresser sans préventions à d'éventuelles propositions touchant la Pastorale du Tourisme faites par des laïcs, soit indigènes, soit en villégiature et qui durant plusieurs mois s'insèrent dans le contexte paroissial,
- solliciter les pasteurs d'âmes à s'efforcer directement ou indirectement d'atteindre le plus grand nombre possible de touristes et d'opérateurs du tourisme, sans oublier ceux qui ne pratiquent pas notre foi,
- rappeler aux prêtres qui se déplacent qu'ils feront toujours bien d'emporter avec eux les Saintes Huiles pour l'onction des malades.

c) Pour le culte dans les localités touristiques :

- étant donné l'attrait que le lieu du culte dignement tenu exerce sur tout le monde, veiller à en assurer toujours la dignité qui convient,
- assurer les offices liturgiques à des heures qui conviennent, et les préparer avec soin, avec une prédication sacrée adaptée aux exigences spirituelles des hôtes de passage,⁵⁷
- favoriser la célébration des messes les jours de fête, et l'administration du sacrement de Pénitence, dans la langue des courants principaux de touristes, et en donner avis à temps par la diffusion d'une intelligente signalisation, éventuellement en plusieurs langues,⁵⁸
- favoriser la célébration de messes le soir les jours de fête, et d'au moins une messe en semaine dans les paroisses situées dans les localités touristiques. Et même pendant la célébration des offices en semaine il sera bon - comme l'a montré l'expérience - de prononcer un bref sermon,
- examiner sur la base de statistiques effectives l'opportunité éventuelle de célébrer la messe du dimanche et des jours de fête dès l'après-midi de la veille,⁵⁹

⁵⁵ *Christus Dominus*, n. 23.

⁵⁶ Cardinal A. Cicognani : *Lettre au 2ème Congrès national italien de pasteurs d'âme, dans les localités touristiques*, O. R., 21/25-10-1966.

⁵⁷ Cfr. *Instructio de Cultu Mysterii Eucharistici*, n. 19 ; cfr. aussi *Gaudium et Spes*, n. 44.

⁵⁸ Cfr. *Litterae Circulares S. Congregationis Concilii*, 19-3-1956 ; n. 104132.

⁵⁹ Cfr. *Instructio de Cultu Mysterii Eucharistici*, n. 28; cfr. analogie avec le Décret *Orientalium Ecclesiarum*, n. 15.

- assurer au moins les jours de fête la messe dans les campings - dans un endroit opportunément choisi - éventuellement au moyen de «chapelles mobiles» ; et favoriser la présence de groupes spécialement préparés à porter témoignage dans ces milieux,
- assurer de la part des curés, aux jours de fête principalement, la coordination des offices religieux pour les prêtres de passage ou qui demeurent *pro tempore* sur la paroisse,
- prescrire que dans la prière des fidèles, pendant la «saison» du tourisme, il soit fait mention non seulement de ceux qui en jouissent, mais aussi de ceux qui ne peuvent pas en jouir soit parce qu'ils n'en ont pas les moyens, soit parce qu'ils travaillent dans le tourisme,
- disposer que les lieux de culte restent ouverts toute la journée pour favoriser la piété des fidèles et faciliter la visite des œuvres d'art qui s'y trouvent éventuellement conservées,
- prévoir qu'une partie des offrandes recueillies dans les églises soit dévolue aux services nécessaires à la pastorale des touristes et au dialogue avec eux,
- inviter les monastères contemplatifs à collaborer par des prières particulières à la Pastorale du Tourisme.

d) Pour le tourisme religieux :

- prendre soin du tourisme religieux. (pèlerinages), et le mettre en valeur, assurer ses éléments spirituels et sauvegarder le caractère sacré des fêtes locales traditionnelles,
- mettre en valeur les sanctuaires du diocèse, à cause de l'importante contribution qu'ils apportent à l'administration des sacrements de la Pénitence et de l'Eucharistie, et à cause aussi de l'attrait qu'ils exercent même sur les: touristes non pratiquants.

e) Pour le peuple chrétien :

- rappeler que l'activité des pasteurs serait vouée à l'échec s'il lui manquait une efficace collaboration des fidèles, et si le style de vie, personnel et familial des laïcs ne constituait pas à lui seul un témoignage valide,
- pourvoir surtout dans les centres de tourisme à une action préventive et thérapeutique avant et après la « saison » et en outre former la population qui reçoit les touristes à être capable de témoignage chrétien et de fidélité aux devoirs religieux, de façon qu'elle sache être hospitalière dans sa charité, mais prudente en face de la nouveauté de mentalités ou de mœurs,
- là où la chose sera possible, - spécialement dans les centres de montagne et dans les stations thermales, - pourvoir à l'organisation en collaboration avec les organismes de tourisme, de conférences ou de rencontres de caractère culturel et religieux, même hors des églises, pour atteindre avant tout dans leur propre milieu les «éloignés» ;⁶⁰ à cette fin sera précieuse aussi la collaboration des professeurs des instituts de formation (universités, séminaires, etc.),

⁶⁰ Cardinal Cicognani : « On ne saura jamais assez louer les initiatives de caractère culturel et religieux, expérimentées dans plusieurs grands centres de tourisme, qui se sont révélées d'une efficacité surprenante pour offrir à tant d'âmes éloignées la possibilité d'une rencontre avec Dieu ». *Lettre au 1er Congrès Italien « Tourisme et Pastorale », O. R., 6-2-1963* ; cfr. aussi *Paul VI, O. R., 8-3-1964*.

- développer l'élément missionnaire de la Pastorale du Tourisme par la préparation adéquate de ceux qui vont visiter les pays non chrétiens et non croyants, afin qu'ils assurent par leur manière de se comporter un témoignage efficace de foi, de charité, et de vertus civiques,
- assurer la collaboration apostolique des associations laïques catholiques à la Pastorale du Tourisme, spécialement en ce qui concerne le tourisme des jeunes,
- favoriser le « tourisme social » de façon qu'il serve au développement des valeurs constitutives de la personne et d'une véritable et authentique vie sociale,⁶¹
- offrir directement ou indirectement la « possibilité aux classes moins riches de trouver un repos tranquille dans des maisons de vacances, dans des excursions organisées, dans des colonies pour les enfants »,⁶²
- mettre en valeur les œuvres d'art chrétien qui existent dans le diocèse en assurant une présentation intelligente de leur signification religieuse ; pour cela on conseille la formation spirituelle et culturelle des « guides » et la préparation soignée des moyens techniques destinés à l'explication de ces œuvres d'art qui témoignent de la vie chrétienne,⁶³
- éviter que dans les localités touristiques les quêtes puissent revêtir un aspect malséant,
- favoriser, en y consacrant éventuellement la prédication d'un jour de fête, l'éducation des fidèles quant à leur devoirs moraux sur la route (respect de la vie du prochain dans la conduite des véhicules),⁶⁴
- favoriser la diffusion sur les automobiles du sigle S.O.S. en usage déjà dans plusieurs pays, pour faciliter l'assistance spirituelle dans de graves accidents de la route.

f) Pour les opérateurs de tourisme :

- développer en esprit de charité le dialogue avec tous les opérateurs de tourisme, à quelque religion qu'ils appartiennent, ..
- donner un soin spécial à la formation spirituelle des catholiques en service dans la gamme variée des industries touristiques (par exemple les guides de montagne, les moniteurs de ski, le personnel de service des établissements thermaux, etc. ...) et favoriser l'assistance spirituelle qui convient soit aux hôteliers soit à leur personnel,⁶⁵
- là où la chose est possible, collaborer, avec des prêtres qualifiés, à la formation éthico-professionnelle dans les instituts professionnels de tourisme,
- organiser des rencontres avec les opérateurs de tourisme pour animer d'esprit évangélique leur travail :

* pour connaître leurs exigences, surtout spirituelles,

⁶¹ Cfr. Jean XXIII, A.A.S., S4 (1962) p. 454 ; cfr. aussi *Gravissimum. Educationis*, n. 2. •

⁶² Paul. VI, O. R., 7-6-1964.

⁶³ Cfr. Paul VI, O. R., 24-1-1969.

⁶⁴ Cfr. *Gaudium et Spes*, n. 30 ; cfr. aussi Paul VI, A.A.S., 57 (1965) pp. 907-909.

⁶⁵ Cfr. Paul VI, A.A.S., 59 (1967) p. 429. Ne pas oublier, à ce propos, que le 7 mars 1964 le Pape Paul VI a déclaré sainte Marthe patronne des hôteliers. (O. R., 1964).

- * pour intensifier leurs rapports avec l'Eglise,
- * pour les sensibiliser à leurs devoirs en ce qui concerne la moralisation du tourisme,⁶⁶

- suggérer aux hôteliers l'opportunité de déposer une Bible dans les chambres d'hôtel, comme il est déjà d'usage dans plusieurs pays, autant que possible dans la langue des principaux courants de touristes, et cela en accord avec les ministres du culte des frères séparés.

g) Pour les frères séparés :

En plus de ce qui a été rappelé aux pages précédentes :

- a) mettre les lieux de culte à la disposition des chrétiens non catholiques, selon les prescriptions du Directoire œcuménique ;⁶⁷
- b) inviter les pasteurs d'âmes à orienter les chrétiens non catholiques vers le ministre ou le lieu de culte de leur propre confession, s'il s'en trouve sur place, dans l'esprit des prescriptions du Directoire œcuménique, pour les Orientaux aux numéros 53 et 54,⁶⁸ et pour les autres chrétiens aux numéros 62 et 63.⁶⁹

⁶⁶ Cfr. Pie XII, *Discorsi e Radiomessaggi*, Ed. Pol. Vat., vol. XV, p. 448.

⁶⁷ Cfr. A.A.S., 59 (1967) pp. 589-592 a) *Pour les orientaux* : n. 52 du Directoire « Comme la participation aux cérémonies ou choses sacrées, l'usage de lieux sacrés, sont permis entre orientaux catholiques et frères séparés, pour une juste raison. » (Décret *Orientalium Ecclesiarum*, n. 28), il est recommandé que l'usage des édifices catholiques, cimetières ou temples, avec les autres choses nécessaires, soit concédé, avec la permission de l'Ordinaire du lieu, aux prêtres ou aux communautés orientales séparées pour leurs -rites -religieux, s'ils le demandent, quand ils manquent de lieux dans lesquels ils puissent accomplir convenablement et dignement leurs saintes célébrations ».

b) *Pour les autres chrétiens*, n° 61 du Directoire : « Si les frères séparés manquent de lieux pour célébrer convenablement et dignement leurs cérémonies religieuses, l'ordinaire du lieu peut concéder l'usage d'un édifice catholique, d'un cimetière, ou d'un temple ».

⁶⁸ N. 53 : « Que les directeurs d'écoles et d'institutions catholiques aient soin de donner la possibilité aux ministres orientaux d'apporter une aide spirituelle et sacramentelle à leurs fidèles qui fréquentent les Instituts catholiques. Cette aide, suivant les situations et avec la permission de l'ordinaire du lieu peut être donnée aussi dans les édifices catholiques, le temple non exclu ».

N. 54 : « Dans les hôpitaux et autres institutions semblables, dirigés par des catholiques, que les responsables communiquent à temps au prêtre de l'église orientale séparée, la présence des fidèles de son église, et qu'on lui donne la faculté de visiter les malades et aussi la possibilité de leur administrer les sacrements avec dignité respect ».

⁶⁹ N. 62 : « Que les directeurs d'écoles et d'instituts catholiques aient soin de donner aux ministres des autres communions la faculté d'apporter une aide spirituelle et sacramentelle à leurs propres fidèles qui fréquentent les institutions catholiques. Cette aide, suivant les situations, peut être donnée même à l'intérieur d'un édifice catholique, selon la règle du n. 61 ».

N. 63 : « Dans les hôpitaux et autres institutions semblables, dirigées par des catholiques, que les responsables veillent à communiquer à temps aux ministres des communions séparées la présence de fidèles de leur église qu'on leur donne la faculté de visiter les malades et aussi de leur apporter un secours spirituel et sacramentel ».

En bref : il conviendra que l'Ordinaire du lieu obtienne de son clergé qu'il considère les touristes, à quelque nationalité et à quelque religion qu'ils appartiennent, et quels que soient leur âge ou leur condition, comme ordonnés au Peuple de Dieu et jamais étrangers à la communauté dont le pasteur d'âmes a la charge.⁷⁰

Pour que l'Ordinaire puisse assurer ce qui précède,⁷¹ aux fins d'une « assistance spirituelle plus adaptée »,⁷² il devra par analogie avec ce que prévoit le Motu Proprio « Ecclesiae Sanctae », n. 9 (cfr. n° 15), s'assurer le concours d'un prêtre ou d'une commission ad hoc qui comprendra des laïcs experts engagés dans le tourisme et qui sera en contact régulier avec le délégué ou la commission nationale pour la Pastorale du Tourisme.

Il est recommandé en outre que plusieurs membres de cette commission, et en particulier son président (si la commission n'existe pas, le délégué nommé plus haut), fassent effectivement partie des Conseils pastoral et presbytéral du diocèse.

Toutes les communautés paroissiales enfin, et avec une urgence particulière celles qui sont plus intéressées au tourisme, doivent exercer leur apostolat suivant les exigences que l'osmose des groupes, grâce au tourisme, détermine toujours davantage : cela réclame une ouverture d'esprit et une formation dont le développement et l'ampleur dépendront du degré de charité qui dans le concret les anime vraiment et qui « doit tendre à dilater le cœur de l'Eglise ... pour lui donner la dimension universelle du dessein et de la charité du Christ ».⁷³

IV - Collaboration des religieux à la Pastorale du Tourisme

Les religieux, en tant qu'ils sont « au service de l'Eglise entière »,⁷⁴ peuvent collaborer efficacement à la Pastorale du Tourisme, par la prière d'abord (cfr. n. 23), par l'enseignement à des niveaux divers, et par les moyens de communication sociale dont ils disposent. En outre, la Pastorale du Tourisme, en tant que partie de la Pastorale d'ensemble, doit pouvoir compter sur la collaboration du clergé religieux,⁷⁵ comme aussi sur la collaboration des Instituts séculiers et des religieuses.

En particulier l'apostolat des religieux dans la Pastorale du Tourisme - comme aussi des prêtres qui appartiennent aux Instituts de Perfection - peut être légitimement demandé à leurs Supérieurs non seulement du fait que les religieux « sont associés au

⁷⁰ Cfr. *Presbyterorum Ordinis*, n. 6 : « La communauté locale ne doit pas seulement s'occuper de ses propres fidèles ; elle doit avoir l'esprit missionnaire et frayer la route à tous les hommes vers le Christ »

⁷¹ Cfr. Card. A. Cicognani : « La Pastorale du Tourisme, en tant qu'elle fait partie de la Pastorale organique, dépend des Ordinaires du lieu et doit être assurée par eux ». *Lettre, du 9 septembre 1966, au II Congrès Italien des pasteurs d'âmes dans les localités touristiques*. O.R. 24/25-10-1966.

⁷² Cfr. *Christus Dominus*, n. 23.

⁷³ Cfr. Paul VI. O. R., 20-1-1966.

⁷⁴ *Lumen Gentium*, n. 28.

⁷⁵ Cfr. *Lumen Gentium*, n. 28 ; cfr. aussi *Christus Dominus*, n. 30.

corps épiscopal »⁷⁶ comme tous les prêtres, mais aussi parce que la « disponibilité » particulière que souvent les fondateurs d'ordres ont voulu donner aux communautés religieuses semble tout particulièrement indiquée pour un pareil travail de pastorale d'ensemble et paraît devoir répondre de manière actuelle et vivante aux exigences de leur vocation apostolique. Tous les religieux donc, restant saufs la nature, le but spécifique, les saines traditions de chacun des instituts religieux, la discipline interne et l'autorité des supérieurs, sont appelés à subvenir comme collaborateurs des évêques aux exigences du Peuple de Dieu, là surtout où de nombreux fidèles ne peuvent pas être atteints par les voies ordinaires du ministère.

Les supérieurs religieux seront en outre invités à :

- a) préparer et spécialiser de précieux collaborateurs pour une forme aussi moderne du soin des âmes, par l'enseignement de la Pastorale du Tourisme dans les institutions de formation, et par la participation aux réunions organisées pour l'« aggiornamento » du clergé à propos de ces formes d'apostolat ;
- b) destiner aux paroisses touristiques confiées à des religieux des prêtres bien préparés aux exigences spirituelles du phénomène en question.

Très utile en particulier sera la collaboration des instituts séculiers, tant du point de vue du « service » que du point de vue du « témoignage ».

Enfin les maisons religieuses qui servent de « pensions » ou d'« auberges » dans les localités touristiques doivent donner l'exemple quand il s'agit, de fournir toutes informations touchant les offices religieux, de disposer la Bible, ou tout au moins le Nouveau Testament, dans toutes les chambres de leurs clients, et surtout d'offrir un milieu vraiment accueillant de rencontre pour tout le monde.

V - Les diacres dans la Pastorale du Tourisme

Là où le diaconat permanent a été institué par les Conférences Episcopales, avec l'approbation du Saint-Siège, la collaboration des diacres permanents, sous la dépendance directe de leurs supérieurs, sera précieuse aussi dans la Pastorale du Tourisme. En effet, « la grâce sacramentelle leur donnant la force nécessaire pour servir le Peuple de Dieu dans la « diaconie » de la liturgie, de la parole, de la charité, en communion avec l'évêque et son presbyterium »,⁷⁷ ils constituent des auxiliaires efficaces de cette pastorale. Mais pour qu'ils le soient vraiment, le diocèse doit pourvoir à leur formation spéciale, même dans ce secteur du soin des âmes.

⁷⁶ *Lumen Gentium*, n. 28.

⁷⁷ Cfr. *Lumen Gentium*, n. 29 ; cfr. aussi le Motu Proprio *Sacrum Diaconatus Ordinem*, (18-6-1967), nn. 1 et 2.

VI - Les laïcs militants et la Pastorale du Tourisme

L'apostolat des laïcs revêt une grande importance dans la Pastorale du Tourisme en général, soit parce que ce sont les laïcs qui font le tourisme, soit parce que toute l'industrie et l'organisation du tourisme dépend des laïcs.⁷⁸

L'Eglise attend des laïcs militants non seulement leur témoignage, mais encore une collaboration intelligente et zélée dans toute la gamme de l'apostolat touristique.

Evidemment cette collaboration pourra varier suivant les différentes possibilités et les différentes situations des individus et suivant leur préparation spécifique. En effet, les laïcs, « qui doivent activement participer à la vie totale de l'Eglise, ne doivent pas seulement s'en tenir à l'animation chrétienne du monde, mais ils sont aussi appelés à être, en toute circonstance et au cœur même de la communauté humaine, les témoins du Christ ».⁷⁹ Particulièrement important est l'avertissement du Concile Vatican II : « Les laïcs développeront sans cesse ... le sens du diocèse ... ils seront toujours prompts à l'invitation de leur pasteur à participer aux initiatives du diocèse ... d'autant plus que l'accroissement constant des migrations de population, la multiplication des liens mutuels, la facilité des communications, ne permettent plus à une partie de la société de demeurer repliée sur elle-même. Les laïcs se préoccuperont donc des exigences du Peuple de Dieu répandu sur toute la terre » ;⁸⁰ d'autant plus que les laïcs sont « plus aptes à aider leurs frères ... dans leur milieu ... de loisir ».⁸¹ En effet, appartenant pleinement au Peuple de Dieu et à la société civile,⁸² ils ont des occasions plus naturelles et plus fréquentes de réaliser le dialogue avec les autres.

Il est même à souhaiter qu'ils se spécialisent soit comme dirigeants soit comme personnel supérieur dans les diverses activités d'emploi et de travail que peut offrir le tourisme, pour être le bon levain dans la pâte (Math, 13, 33). Il est à désirer aussi que des laïcs militants s'insèrent dans les organisations de tourisme, même dans des pays non chrétiens⁸³ où se rendent des touristes catholiques.

⁷⁸ Il a été question plusieurs fois déjà des devoirs des laïcs dans ce Directoire, et l'on n'a pas manqué de citer plusieurs textes conciliaires qui regardent la question.

⁷⁹ *Gaudium et Spes*, n. 43 ; cfr. aussi *1 Pierre*, 2, 9-12 ; *Galates*, 4, 19 ; *Lumen Gentium*, nn. 7 et 9 ; *Gravissimum Educationis*, n. 2.

⁸⁰ *Apostolicam Actuositatem*, n. 10 ; cfr. aussi *Gaudium et Spes*, n. 5.

⁸¹ *Apostolicam Actuositatem*, n. 13 ; cfr. aussi n. 29 : « En vue de faciliter au mieux les « relations humaines », il convient aussi de favoriser le développement des valeurs authentiquement humaines, en particulier celles qui, concernent l'art de vivre en esprit fraternel, de collaborer, ainsi que de dialoguer avec les autres » ; cfr. aussi *Gaudium et Spes*, nn. 16 et 72 ; *Unitatis Redintegratio*, n. 12 ; *Ad Gentes*, n. 41.

⁸² Cfr. *Ad Gentes*, n. 21.

⁸³ *Ad Gentes*, n. 41.

La collaboration du laïcat est à suggérer, en particulier, pour favoriser :

- a) l'enseignement à tous les niveaux sur l'emploi rationnel du temps libre, et donc du tourisme,
- b) la diffusion des connaissances concernant les valeurs positives du tourisme par tous les moyens d'information sociale,
- c) l'approfondissement de la fonction culturelle du tourisme dans la vie humaine,
- d) la formation spirituelle des cadres professionnels.

De plus, les laïcs, et surtout les militants, se rendent compte qu'un tourisme sain exige l'effort commun non seulement des particuliers, mais encore des groupes, parce qu'il est impossible de promouvoir par des interventions individuelles et isolées l'humanisation d'un phénomène aussi dynamique et irréversible que le phénomène en question.

Enfin, s'il appartient à la hiérarchie d'enseigner et d'interpréter de manière authentique les principes à suivre en ce domaine, et de promouvoir les nécessaires réformes de structure suggérées par un ministère plus diligent en ce qui regarde les incidences complexes du tourisme sur le soin des âmes, il revient aux laïcs surtout, de leur propre initiative et sans attendre passivement consignes et directives⁸⁴ de pénétrer d'esprit chrétien les mentalités, les mœurs, les lois et les habitudes de la communauté, et de pratiquer le tourisme avec une attitude vraiment humaine et chrétienne.

En effet, « l'Eglise n'est pas fondée vraiment, elle ne vit pas pleinement, elle n'est pas le signe parfait du Christ parmi les hommes, si un laïcat authentique n'existe pas et ne travaille pas avec la hiérarchie ». ⁸⁵

C'est pour cela que ce Directoire Général n'a pas manqué de recommander que, parmi les collaborateurs du Délégué National ou Diocésain pour la Pastorale du Tourisme (ou parmi les membres des commissions pour cette pastorale) soient compris des laïcs adéquatement préparés.

Et cela, par analogie avec les prescriptions du Concile Vatican II pour la Commission Diocésaine de Pastorale. ⁸⁶

⁸⁴ Cfr. *Gaudium et Spes*, n. 43.

⁸⁵ *Ad Gentes*, n. 21 ; cfr. aussi *Christus Dominus*, n. 30.

⁸⁶ Cfr. *Christus Dominus*, n. 27

3 - CONCLUSION

Dans les pages qui précèdent il a été plusieurs fois mis en relief que, de soi, le tourisme non seulement permet à l'homme d'aujourd'hui - et permettra plus encore à l'homme de demain - de visiter toute la terre, qui est déjà devenue, en un certain sens, trop étroite pour lui, mais surtout de prendre contact avec les autres hommes.

Cette réalité fondamentale fait à l'Eglise un devoir urgent de former des chrétiens «adultes», qui se comportent toujours et partout en cohérence avec leur propre foi.

Il s'ensuit que la Pastorale du Tourisme, vue dans son évolution complexe et dans ses exigences toujours nouvelles, dans son identification, en définitive, avec la Pastorale du mouvement, ne peut pas se limiter aux directives mentionnées dans ce Directoire. Cependant, comme ces directives sont le fruit d'expériences déjà largement corroborées,

— par le fait qu'il est communément admis que « le progrès humain peut être un grand bien pour l'homme »,⁸⁷

— par le fait qu'on admet tout ce qui peut se trouver de bien dans le dynamisme moderne,

— par le fait qu'on prévoit une expansion toujours plus grande du tourisme, aussi bien pour les localités touristiques que pour les divers milieux de la famille humaine, à moins que la haine et les guerres ne viennent ensanglanter le monde,

— par le fait que le tourisme est un facteur d'élévation sociale qui peut servir aussi la cause de l'œcuménisme et de l'union des peuples,

... ces directives veulent aider les pasteurs à mettre à jour et à intégrer la pastorale traditionnelle dans le nouveau contexte social que vient à créer le phénomène du tourisme.

Les directives de ce Directoire Général enfin, ont été conçues en vue de favoriser chez les fidèles qui bénéficient du tourisme, soit comme loisir, soit comme travail, la communion avec le Dieu Amour, « de Qui s'éloigner, c'est tomber ; vers Qui s'approcher, c'est se relever ; en Qui demeurer, c'est être solide ; vers Qui retourner, c'est renaître ; en Qui habiter, c'est vivre »⁸⁸

S. S. Paul VI, par lettre de la Secrétairerie d'Etat n. 128984/SI, en date du 27 mars 1969, a approuvé et confirmé de son autorité le présent Directoire Général, et en a ordonné la publication.

Rome, en la fête de Sainte Catherine de Sienne, 1969.

JEAN Card. VILLOT, *Préfet*

PIETRO PALAZZINI, *Secrétaire*

⁸⁷ *Gaudium et Spes*, n. 37.

⁸⁸ Saint Augustin, *Soliloques*, I, 1, 3 ; PL. 32, 870.